N° 7272 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 5 Janvier 1896

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Liques, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 15 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PETIT NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

ARCHIVES Communales TOURCOING

M. COLONNE.

C'est demain que le célèbre orchestre du Châtelet doit donner son concert à l'Hippodrome Lillois, au profit de l'Œuvre de l'Arbre de Noël.

M. Colonne, son éminent chef, dont nous donnons ci-dessus le portrait est né à Bordeaux en 1838.

Son père était chef d'orchestre du Petit Théâtre des Funambules; il lui arriva souvent de céder son pupitre à son jeune fils et on vit un garçonnet de douze ans battre la mesure avec une précision rare indiquant à propos les attaques à tous ses musiciens.

On raconte aussi que le précoce maestro ne dédaignait pas pour augmenter ses ressources, de jouer du flageolet devant les noces ou du violon dans les fêtes. Il adorait la musique et sentait naître en lui la secrète ambition d'approfondir son art et de l'amener à un triomphe éclatant au milieu de l'admiration universelle.

Un beau jour, le jeune Colonne se trouva sur le pavé de Paris, un violon sous le bras, avec beaucoup d'énergie, une âpre volonté et une *intelligence musicale bien ordonnée comme toutes ressources. Il se fit recevoir* au Conservatoire dans la classe de Girard pour le violon et dans celle d'Elwart et d'Ambroise Thomas pour la composition et l'harmonie. Il obtint successivement en 1858 le premier prix d'harmonie et en 1863 le premier de violon.

Après une brillante tournée en Amérique, il vint à Lille en 1871 par suite de circonstances *fortuites, diriger la représentation de l'Ombre*, opéra de Flotow. En 1872, il forma la Société du *Concert national* de laquelle est sortie l'association actuelle dite des *Concerts Colonne* qui, depuis cette époque, n'a cesse de se développer et de prospérer.

M. Colonne est marié à une de nos concitoyennes, brillante artiste elle-même, Mlle Vergin.

M. Frère-Orban

On a appris avec de vifs et unanimes regrets la mort de M. Frère-Orban, l'homme d'Etat belge, le chef respecté du parti libéral, qui, dans sa longue carrière politique de plus d'un demi-siècle, avait mérité l'estime de tous.

Il avait *alterné au pouvoir* avec M. Malou, le chef du parti clérical en son temps. Il appartenait à cette école parlementaire et classique qui eut une période si brillante et qui porta très haut le bon renom du constitutionnalisme de la Belgique. Il ne résistera pas à pied aux envahissements du parti clérical; il n'hésita pas même à *rompre* les relations avec le Saint-Siège. Il avait une vaste instruction, une éloquence vibrante, quoique réglée et contenue; il tint une place remarquée parmi les hommes d'Etat dont l'Europe s'honore le plus.

On comprend ou peut croire qu'il a manqué de décision en face des nouveaux problèmes politiques et sociaux qui se posaient pour son pays et pour le parti libéral, avec le développement rapide de la classe ouvrière. Il a donné comme autres hommes d'Etat de sa trempe et de son caractère, des témoignages de l'incertitude de son esprit et de sa volonté en présence de ces questions d'un genre inédit, auxquelles sans doute il n'avait pas été préparé par son éducation politique, si complète qu'elle fût en réalité.

Peut-être, avec plus d'énergie, de jeunesse, de clarté de vues, en prenant courageusement la direction de la politique nouvelle, nécessaire la comme *ailleurs*, aurait-il épargné aux libéraux leur défaite.

N'aurait-il pas été suivi? Est-ce autour de lui ou en lui-même qu'il a trouvé les plus grands obstacles à une évolution? Dans la crise constitutionnelle et politique que vient de traverser la Belgique, d'où elle n'est pas encore entièrement sortie, les libéraux ont-ils réellement fait, en faveur du suffrage universel grandissant, tout ce qu'ils pouvaient et devaient faire?

Il est bien difficile de répondre à une telle question; mais les faits sont les faits; M. Frère-Orban a assisté, dans ses derniers jours, au désarroi de son parti. Entre les cléricaux qui s'acharnaient à *reconquérir tout le pouvoir* et toute influence, et les « nouvelles couches » qui montaient, l'homme d'Etat libéral et ses amis n'eut pas su conserver leurs positions; ils ont été *tournés et débordés*. Au fur et à mesure que s'en vont les hommes d'Etat comme M. Frère-Orban, nous voyons disparaître les derniers représentants d'un monde et d'une société qui s'éteint.

On assure que les périodes historiques reviennent et créent elles-mêmes les hommes qui leur sont nécessaires; croyons-le pour nous rassurer dans l'avenir, espérons que les temps nouveaux trouveront à point les hommes nouveaux et l'inspiration nouvelle que nous sommes encore à chercher.

Quoi qu'il en soit, M. Frère-Orban ne sera pas seulement regretté par la nation belge dont il fut un glorieux représentant; il est salué, à son heure dernière, par tous les hommes d'Europe qui ont le goût et l'intelligence de la politique et qui en ont suivi depuis un demi-siècle les étonnantes vicissitudes.

Hector DEPASSE.

LE TRAFIC DES VOYAGEURS
sur les principaux réseaux européens

Nous empruntons à un récent rapport que M. Rodlo, vient d'adresser au comité des tarifs en Italie les renseignements suivants sur la fréquentation des principaux réseaux de l'Europe.

Les chiffres qui figurent dans ce tableau sont ceux des dernières statistiques connues en 1895 pour chacun des pays indiqués.

PAYS	NOMBRE de voyag. kilomèt.	MILLIONS de voyag. par an	NOMBRE de voyag. pour 100 habitants	NOMBRE de p. kil. par ligne
Italie.	14.000	54	171	3.703
France.	38.000	300	796	8.014
Allemagne . . .	42.000	483	978	11.454
Belgique	4.500	87	1.428	18.942
Autriche.	15.000	86	355	5.845
Hongrie	11.000	37	214	3.274
Grande-Bretagne et Irlande. . . .	33.000	864	2.282	26.433
Suisse	3.500	37	1.025	10.622
Pays-Bas.	3.000	33	785	11.932
Roumanie	2.400	5	»	2.170
Russie	29.000	33	33	1.117

En ce qui concerne le coefficient d'utilisation des voitures, on trouve qu'en Italie le nombre des places occupées est de 23.45 0/0 des places disponibles pour le réseau de la Méditerranée, 22.46 0/0 pour l'Adriatique, 28.34 0/0 pour la Sicile et 23.38 0/0 pour l'ensemble, alors qu'en France le coefficient correspondant atteint 34.8 et qu'il est de 2.6 0/0 en Suisse, 24.66 en Allemagne, 28.5 en Belgique, 23.9 en Autriche, 26.66 en Hongrie.

LES CARTES
A JOUER

Le *Journal officiel* a publié hier matin un décret relatif à la vente et à la fabrication des cartes à jouer.

Désormais, les enveloppes des jeux de cartes devront porter d'une manière apparente, à l'angle supérieur gauche, l'indication du nombre de cartes dont le jeu se compose.

Pour les jeux destinés aux cercles, clubs et casinos, cette indication sera surmontée du mot « Cercles » imprimé en caractères gras.

Les feuilles de moulage livrées par la régie aux fabricants pour la confection des jeux destinés aux cercles, clubs et casinos, porteront également une marque distinctive de leur destination.

Les dos ou tarots des cartes destinés au cercles, clubs et casinos, devront porter le mot : « Cercles » inséré dans un motif dont le module et la dimension seront déterminés par l'administration.

Le décret interdit aux propriétaires, gérants et à leurs employés des cercles, clubs et casinos ainsi qu'aux propriétaires ou gérants de cafés, auberges, et en général de tous les établissements où le public est admis, de s'approvisionner, d'être détenteurs, de faire usage ou de laisser faire usage dans leur établissement de jeux autres que ceux revêtus des marques spéciales prescrites par la régie.

Les propriétaires, gérants et employés des cercles, clubs et casinos, ne pourront acheter les cartes de cercles que chez les fabricants. Les autres personnes dont nous venons de parler ne pourront faire leurs achats que chez les fabricants ou chez les débitants commissionnés par la régie.

On sait à quels abus se livraient les cercles. Rien que n'en ayant pas le droit, ils revendaient des jeux de cartes qui étaient en quelque sorte neufs, n'ayant servi en général qu'une fois, deux au plus.

Il en résultait une perte sérieuse pour le Trésor, les cafés et marchands de vin ayant pris l'habitude d'acheter à bon marché leurs jeux de cartes dans les cercles.

Le décret remédie à cette fraude.

Il décide que les cercles, clubs et casinos ne pourront, sauf autorisation spéciale de la régie, obtenir livraison de nouveaux jeux de cartes qu'en rapportant les as de trèfle des jeux précédemment livrés.

Ces as de trèfle seront conservés par les fabricants jusqu'à la plus prochaine vérification des manifestes de la régie, auxquels ils les devront être représentés pour être ensuite détruits en leur présence.

D'autre part, il est défendu à tout fabricant de cartes de vendre aux cercles, clubs et casinos des jeux autres qui sont réservés à ces établissements, et, réciproquement, de vendre à tous autres commerçants ou détaillants des cartes de cercles.

Ces mesures, comme toutes celles qui ont pour but la répression de la fraude, sont excellentes et ne sauraient trop être approuvées.

L'ARMÉE

Le service de deux frères

M. Plichon a récemment déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à modifier la loi du 20 juillet 1895, sur le recrutement de l'armée en ce qui concerne le service de deux frères.

Dans l'exposé des motifs qui précède cette proposition, l'honorable député rappelle qu'aux termes de l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889, les jeunes soldats ne pouvaient obtenir la dispense à titre de frère d'un militaire que si ce dernier était encore lié au service au moment de l'appel de la classe.

La loi du 20 juillet 1895 a modifié cette disposition en ce sens qu'il suffit, *pour dispenser un* frère, d'être présent sous les drapeaux au moment où il passe devant le conseil de révision.

En votant cette modification, les Chambres ont entendu élargir le droit à la dispense, et cependant, lors de la discussion au Sénat, on introduisit dans la nouvelle rédaction de l'article 21 la restriction suivante :

« *Les dispositions des paragraphes 4 et 5 ne* sont applicables qu'à deux frères se suivant à moins de trois ans d'âge et reconnus tous deux aptes au service. »

D'après ce texte, la dispense prévue par le paragraphe 5 ne peut donc être appliquée que si les deux frères se suivent à moins de trois ans d'âge. Ainsi un jeune homme né en 1874, qui se *serait engagé pour cinq ans en mars 1892*, et qui, par conséquent est lié jusqu'en mars 1897, ne pourrait conférer la dispense à un frère de la classe 1895, qui subira le conseil de révision au printemps de 1896 et sera appelé à l'activité au mois de novembre de cette même année 1896.

La dispense ne s'obtiendra pas davantage quand même le militaire serait officier ou bien sous-officier rengagé, du moment qu'un intervalle de plus de trois ans sépare les âges des deux frères.

En restreignant ainsi l'usage de la dispense on allait précisément à l'encontre de la pensée du législateur, qui était, nous l'avons déjà dit, de l'élargir.

Le général Zurlinden a reconnu la nécessité de modifier la loi de juillet 1895. De son côté, M. Cavaignac, à la suite d'une question posée à la tribune dans la séance du 11 décembre dernier, reconnaissait également qu'il y avait dans cette loi une erreur de rédaction.

S'appuyant sur ces deux autorités, M. Plichon propose la modification suivante :

Article unique. — La loi du 20 juillet 1895 sur le recrutement de l'armée relativement au service de deux frères est modifiée ainsi qu'il suit : « Les dispositions du paragraphe 5 et 5 doivent être appliquées de manière à ce que l'un des deux frères ne fasse qu'une année de service en temps de paix. »

LA PRESSE
ET
M. Georges Robert

La nouvelle de la nomination de M. Georges Robert à la distinction de chevalier de la Légion d'honneur vaut à notre rédacteur en chef les félicitations et les commentaires élogieux de presque tous les journaux du Nord et du Pas-de-Calais et d'un certain nombre de journaux parisiens.

Nous croyons devoir citer quelques extraits des articles parus à ce sujet, laissant à M. Georges Robert, en ce moment absent, le soin de remercier lui-même nos confrères de leur témoignage de vive et cordiale sympathie.

JOURNAUX RÉGIONAUX

Le Dunkerque. — « Georges Robert — il est à peine besoin de le dire dans cette région où il est si favorablement connu — est un de ceux qui honorent notre profession ; c'est un caractère bien trempé, un cœur haut placé, un esprit distingué. Le ruban rouge ne peut pas être épinglé sur une poitrine plus digne.

Nous tous, les camarades, les amis dévoués de Georges Robert, nous considérons la décoration du rédacteur en chef du *Progrès du Nord* comme un honneur fait à la presse républicaine et nous en félicitons autant le gouvernement que le titulaire de cette croix si méritée. — A. TURBET. »

La Dépêche. — « M. Georges Robert appartient à la nuance politique du ministère actuel et il est certain qu'il a contribué puissamment à faire adopter par le parti progressiste de notre département les idées et les principes que représente M. Bourgeois.

C'est évidemment le *droit*, plus que le *droit*, le devoir d'un gouvernement d'honorer ceux qui le défendent et le soutiennent. A ce point de vue, la décoration de M. Robert est un acte d'intelligence et un acte de justice ; car il a fait plus que n'importe qui pour orienter la politique de ses amis dans le sens de la politique qui domine aujourd'hui, et il faut reconnaître qu'il y a réussi. » —

Le Petit-Calaisien. — Parmi les nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nous relevons le nom de notre distingué confrère et ami Georges Robert, ancien directeur de l'*Estafette*, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*.

Georges Robert a de la République une conception qui n'est pas la nôtre. Mais nous n'en rendons que plus librement hommage à son grand talent et aux droits qu'il avait à la distinction qui vient de lui être conférée.

Le rédacteur en chef du *Progrès du Nord* est de ceux qui, en le portant, rehaussent ce ruban rouge, trop souvent attaché à des boutonnières où il fait l'effet d'un joyau sur du fumier.

En conférant la croix de la Légion d'honneur à l'homme qu'est Georges Robert, le ministère Bourgeois aurait, si la chose n'était impossible, atténué le scandale que constitue la promotion de l'Humoriste de Wimille.

Nous adressons à notre confrère et ami nos cordiales et bien sincères félicitations.

G. B..,

Le Courrier populaire. — Parmi les nominations faites dans l'ordre de la Légion-d'honneur à l'occasion du 1er janvier, nous remarquons celle de M. Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*.

M. Robert, au talent duquel chacun rend hommage, est sur la brèche depuis près de vingt ans et a rendu à son parti, par son activité et son énergie, les plus grands services.

Nous présentons à notre confrère nos plus sincères félicitations.

Le Journal de Roubaix. — M. Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Georges Robert est l'un des journalistes les plus distingués de la presse gouvernementale de province; il a rendu, depuis vingt ans, de grands et signalés services au parti opportunoradical. Les ministres d'aujourd'hui ont voulu honorer ce talent et récompenser ce dévouement.

C'est l'une des habiletés et l'une des grandes forces de ce parti, que la façon dont il sait encourager sous toutes les formes et au presse et ses journalistes.

Nous adressons à M. Georges Robert, nos sincères félicitations — félicitations confraternelles, car nous ne saurions assurément le louer de l'œuvre *maçonnique et anti-chrétienne* qu'il poursuit dans le Nord.

L'Observateur d'Avesnes : M. Robert, rédacteur du *Progrès du Nord*, services distingués dans la presse, titres exceptionnels.

Nous félicitons notre distingué confrère, dont la valeur comme écrivain est incontestée, en dehors de toute appréciation politique.

(A suivre)

Echos et Nouvelles

Les Compagnies d'omnibus de Berlin abandonnent à leurs employés, le jour de l'An, la recette brute *de la journée en guise de gratification.*

⁂

Mlle Monkey, le célèbre peintre hongrois, vient de vendre 2.500 fr. un tableau représentant le Christ.

⁂

Saint Prosi, on vient de découvrir vingt-cinq *nouveaux opus-ces* pierre bien taillée remontant au temps des Gaulois.

⁂

C'est certainement la *London and North Western Railway Co*, qui possède le capital fantastique de 3 milliards de francs, qui est la plus riche Société du monde.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

L'ORGANISATION des COLONIES

Paris, 3 janvier. — Une des questions évidemment à traiter du jour est la question coloniale. Nous avons dépensé beaucoup de hommes et de nombreux millions pour avoir d'importantes possessions hors d'Europe, on se demande quel profit on en tirer. On explique le désir que nous ne nous hornions pas, comme on l'a fait jusqu'ici, à assurer le commerce des nations étrangères, sans songer à celui de la métropole. C'est surtout de Madagascar que l'on s'occupe à propos des décrets d'organisation du régime politique et judiciaire que l'*Officiel* a récemment publié.

Certains journaux ont vivement critiqué le personnel nommé avant de le voir à l'œuvre. Ce n'est pas fait pour l'encourager et facilitère sa tâche. Il est du reste inexact que les agents nommés soient tout à fait étrangers aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir. On a choisi au contraire des personnes plus connues dans l'administration coloniale que dans les bureaux de rédaction. Nous ne croyons pas que l'on ait tant que cela à le regretter. Quoi qu'il en soit, les nouveaux gouverneurs ont à diriger et à *surveiller* tout le *préoccuper de remplir un rôle d'agent* commercial que de jouer aux vice-rois. Ils auront à étudier les conditions où ils seront fixés, au point de vue des ressources à tirer pour la France et par les Français. Il ne faut pas qu'ils craignent de proposer à l'Etat les améliorations fructueuses.

Les voies ferrées sont maintenant un des plus *actifs moyens de pénétration*, mais *fait-il que* les lignes de chemins de fer soient établies où elles sont réellement utiles.

M. Guieysse a eu, nous assure-t-on, des entretiens à ce sujet avec les plus importants des nouveaux fonctionnaires.

Le ministre estime qu'il faut faciliter le départ pour nos colonies des Français inoccupés dans la *métro-pole et il sait que ceux-ci ne consentiront à des voyages lointains que lorsqu'ils auront qu'on les aidera et que les chances de réussite dans des pays d'outre-mer sont presque assurées au travail et à l'initiative privée.*

T. H.

SOULÈVEMENT
à Madagascar

Paris, 3 janvier. — Le dernier courrier de Madagascar apporte des nouvelles datées de Tananarive, 4 décembre, au sujet de l'insurrection, dont les dépêches ont parlé récemment.

Voici les faits :

Les habitants du Vakin de Vonlongo, dans la commune de l'Ouest, viennent de se révolter pour chasser le *vazaha* (blanc). Quelques milliers d'individus, ayant des haches et des fusils, *marchent sur la capitale. Avant de se mettre en* mouvement, ils ont assassiné un missionnaire anglican et sa famille et pourchassé tous les partisans de l'étranger. C'est une guerre nationale et religieuse qu'ils veulent entreprendre, car leur dessein est de revenir à leurs *sampys* (idoles) et d'interdire leur territoire aux blancs.

Ils sont irrités par les prédications des *fahavalos et des sorciers*, qui prêchent la guerre sainte en exhibant la vieille idole Ravololo et en aspergeant le peuple avec de l'eau puisée dans une citrouille, persuadant celui-ci qu'il est ainsi rendu invulnérable aux balles des vasahas.

Cinq compagnies noires et une section d'artillerie ont été envoyées le 13 novembre, sous les ordres du commandant, venu Arivonimamo, *dans la région soulevée, qui comprend tout le* territoire, depuis Tananarive jusqu'au lac Itasy.

Les Malgaches ont nullement été terrorisés par nos victoires ; ils n'ont éprouvé qu'un léger étonnement dont ils sont maintenant revenus. Depuis la prise de Tananarive, ils nous ont pesés et trouvés légers. Et, effectivement, le spectacle des demi-cadavres que sont nos soldats et que l'on voit *déambuler par les rues* de Tananarive n'est pas fait pour impressionner le vainc. Il a très bien remarqué que la seule force du corps expéditionnaire réside dans les deux bataillons noirs, formant un effectif de onze cents hommes.

Le Vakin Vonlongo, qui a eu lieu le mouvement, est habité par des gens réalés guerriers grâce aux luttes quotidiennes qu'ils ont à livrer aux Bareos, leurs ennemis héréditaires. Il pourrait donc se faire que nous nous trouvions en présence d'une résistance à laquelle notre marche sur Tananarive ne nous aurait point habitués.

Une proclamation de la reine conseille la soumission au fait accompli et ordonne la livraison des insurgés aux autorités représentant son gouvernement. Mais son discours officiel n'aura forcément aucun écho, car elle s'arrange de façon à faire comprendre aux révoltés que la reine prisonnière ne peut qu'obéir à son vainqueur. Les pusillanimes mêmes, qui, par tempérament, *n'aiment pas à s'exposer*, n'en sont pas moins impressionnés. Une proclamation ne pourrait produire d'effet qu'après une vive répression pour ramener dans l'ordre ceux qui ont été terrorisés par les châtiments infligés aux coupables pris.

L'*inquiétude du général en chef* sur le mouvement insurrectionnelle a été très vive et elle s'est *traduite par des ordres verbaux pour la défense* de Tananarive en cas de succès des rebelles. Ces ordres ont été donnés le 28 novembre.

Les opérations contre les rebelles se sont effectuées sans qu'elles fissent connaître du gros public à Tananarive, et les indigènes s'abstiennent de parler de ce soulèvement, dans la crainte de se compromettre aux yeux de leurs par des témoignages de sympathies pour des hommes, aux yeux des Français, par des sentiments d'espérance sur la réussite de l'insurrection et l'avenir de la nationalité hova.

Le Malgache est essentiellement prudent.

⁂

Voici les renseignements que nous avons pu nous procurer sur l'expédition :

Nos troupes ont rencontré les rebelles le lendemain de leur départ de Tananarive. Un sergent français et deux tirailleurs, surpris, sont massacrés; puis les rebelles se ruent à l'assaut des villages et des positions où nous nous sommes retranchés. Ils sont repoussés avec de fortes pertes, mais, avec un courage auquel nous ne sommes pas habitués et même avec une rétrograde fureur, échangés entre eux et M. Ballerat tirant un revolver de sa poche, en décharge quatre coups sur le *député d'Ivry*.

Des paysans se jètent sur M. Ballerat, et le conduisent chez le commissaire de police.

Pendant ce temps, on donnait quelques soins à M. Coutant qui avait été légèrement blessé au front.

Invité à se rendre au commissariat, il refusa, d'abord et ne s'y rendit que lorsqu'il apprit que son agresseur s'y trouvait retenu. Il tenait alors, mais vainement de la faire remettre en liberté et refusa toutefois de porter plainte.

Un ex "chef frère" assassin

Grenoble, 3 janvier. — Dimanche matin, la veuve Cecel, limonadière, rue Créqui, était trouvée assassinée dans son débit. On arrêtait aussitôt deux individus Auguste Gachet, trente-cinq ans, tonnelier en peaux, connu comme ténébreux et Louis Sauvage, vingt-cinq ans, apprenti tonnelier du quartier, qu'on avait aujourd'hui être les auteurs du crime.

Interrogé pendant trois jours par M. Delpech, commissaire, Sauvage est resté muet dans la mêlée des coups. Il a déclaré que samedi après minuit, il vint au café de la veuve Cecel et fut avec elle du champagne. Vers deux heures arrive un individu dont il n'a pas donné le nom, mais dont le signalement correspond à celui de Gachet.

Ce dernier saisit une bouteille de champagne et en frappe la veuve.

Prix de pour, Sauvage s'enfuit. En réalité, Sauvage et Gachet ont tué la limonadière ; Gachet, jusqu'à présent, nie.

Sauvage devait dépouiller la veuve ; mais celle-ci exigeait que le contrat eût lieu sous le régime dotal, afin de conserver au petite fortune pour ses deux enfants. Elle passait l'appréciation de son futur.

Sauvage a servi au fac hussards à Valence. Il a été enfant de troupe, camelot, frère de la doctrine chrétienne et religieux à Chambéry et à la Grande-Chartreuse.

Sur lui on a trouvé un scapulaire, et dans sa chambre on a découvert une ceinture blanche lachée de sang et une croix de 20 francs dont il n'explique pas la provenance, un gros chapelet, un petit crucifix en cuivre et une médaille de Pie IX.

On a constaté qu'il avait récemment une paire de souliers dont les semelles contenaient encore des débris de verre.

Dans la chambre de Gachet on a trouvé une chemise ensanglantée.

Les deux meurtriers avaient, paraît-il, un pressant besoin d'argent.

Faits divers Télégraphiques
(De nos correspondants spéciaux)

UN CHAT ENRAGÉ. — Le Puy, 3 janvier. — Un chat atteint d'hydrophobie vient de commettre des ravages au village de Chabanne (Haute-Loire).

Un fermier et deux de ses amis ont été mordus et égratignés par ce chat et un vingt-cinq autre chat et deux chiens accroupis près de la ont eu le même sort, ainsi qu'un enfant de six ans.

Le chat, promptement abattu, a été reconnu hydrophobe par un vétérinaire.

Les deux chiens ont été abattus ; les personnes atteintes ont été immédiatement envoyées à Paris, pour y recevoir le traitement d'avoir à prendre, les [illegible] gasse pour leurs blessures.

ACCIDENT DU CHEMIN DE FER. — Moulins, 3 janvier. — Ce matin, sur le chemin de fer économique, un train de marchandises a pris en écharpe à la station de Saint-Menoux, un train de voyageurs.

Quelques-uns entre eux ont été blessés peu grièvement. Les dégâts matériels sont importants.

Nouvelles étrangères
AU TRANSVAAL

Londres, 3 janvier. — En dehors de la défaite de Jameson, rien de nouveau jusqu'ici. On n'a reçu aucune communication de Johannesburg, depuis le 30 décembre. Ce retard provient de l'occupation du télégraphe par les dépêches gouvernementales.

L'opinion générale ici est que la défaite de Jameson aura pour conséquence, tant à que le gouverneur du Cap, qui doit arriver demain à Prétoria, réussira à arranger toutes les difficultés avec les Boers.

Une personne en vue de Johannesburg qui se trouvait ici depuis quelque temps vient d'être rappelée par le général Joubert, pour prendre le commandement du corps de volontaires Boers dont il est le chef.

Elle considère que les Boers feront toutes concessions compatibles avec leur dignité et que ceux-ci seront d'autant plus que les Boers reconnaissent que le gouvernement anglais n'est pour rien dans ce mouvement.

Le désaveu

Londres, 3 janvier. — M. Chamberlain annonce aujourd'hui que sir Hercules Robinson a quitté le Cap, cet après-midi, pour se rendre à Prétoria dans le but de faciliter une solution pacifique de la crise.

Le bruit *courait hier à Londres que le docteur* Jameson aurait été fait prisonnier, mais rien n'est encore venu confirmer ce bruit.

M. Chamberlain est décidé, affirme-t-on, à agir énergiquement, et il a menacé la Chartered Company de la perte de tous ses privilèges, si elle se refusait à désapprouver le docteur Jameson.

D'ailleurs, M. Chamberlain a convoqué aujourd'hui les administrateurs de la Chartered Company.

Félicitations de l'empereur Guillaume

Berlin, 3 janvier. — L'empereur a adressé au président Krueger le télégramme suivant :

« Je vous exprime mes sincères félicitations d'avoir réussi à l'aide de votre peuple, et sans faire appel au secours des puissances amies, à rétablir la paix par votre propre force en face des bandes armées qui ont pénétré dans votre pays pour troubler la paix, et à sauvegarder l'indépendance du pays contre les attaques de dehors. »

(Signé) GUILLAUME II R.

La *Gazette Nationale* annonce que c'est à l'issue de la conférence qu'il a eu avec le chancelier que l'empereur a envoyé son télégramme au président Krueger.

LES ESPAGNOLS A CUBA

Madrid, 3 janvier. — Une dépêche officielle de la Havane, expédiée par le maréchal Campos, annonce que les insurgés ont coupé les lignes de chemin de fer et les fils télégraphiques et tué les ouvriers envoyés pour faire les réparations.

Masso avec l'avant-garde des insurgés est signalé dans la province de la Havane. Six colonnes de troupes espagnoles sont à sa poursuite.